

SECTION 1: Identification du Produit et de l'Entreprise

Nom du Produit: Roberts® 1509 Adhésif pour revêtements de bois et bambou
Numéro de Code: 1509
Fabricant/ Fournisseur: Roberts Canada Ltd.
Adresse: 34 Hansen Road S.
Brampton, ON L6W 3H4
Téléphone: (905) 791-4444 9hr-17hr EST
Téléphone d'urgence: (613) 996-6666 (CANUTEC) Réponse dans les 24-heures
Usage Recommandé: Adhésif

SECTION 2: Identification des Dangers

Status OSHA / HCS: Ce produit est considéré dangereux selon le SIMDUT 2015 et la norme de communication de risque d'OSHA (29 CFR 1910.1200).

Classification de la substance ou du mélange: SENSIBILISANT DES VOIES RESPIRATOIRES – Catégorie 1
SENSIBILISANT CUTANÉ – Catégorie 1

Terme de Mise en Garde: Danger

Mentions de Danger: Peut causer une réaction allergique cutanée
Peut causer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Pictogrammes de Danger:



Mises en Garde: Éviter de respirer les vapeurs. Porter des gants de protection et une protection oculaire.
En cas de contact avec la peau : Laver au savon et à l'eau.
En cas d'inhalation: Emmener la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
En cas d'irritation/éruption cutanée: Consulter un médecin.

Toxicité Aiguë Inconnue : Non applicable

SECTION 3: Composition / Informations sur les Composant

Nom	Identificateur du Produit	%	Classification (GHS-US)
Carbonate de Calcium	(CAS No) 1317-65-3	61 - 63	Non classifié
Phthalate de Diisononyle	(CAS No) 68515-48-0	15 - 17	Non classifié
Polyol de Polyéther	(CAS No) 25322-69-4	15 - 17	Non classifié
Diisocyanate de diphénylméthane polymérique	(CAS No) 9016-87-9	5 - 7	Irrit. Cutané 2, H315 Sens. Cutané 1, H317
Diméthylsiloxanes et silicones	(CAS No) 67762-90-7	< 1	Non classifié
Acide palmitique	(CAS No) 57-10-3	< 1	Non classifié
Acide stéarique	(CAS No) 57-11-4	< 1	Non classifié
PTSI, Tosyl isocyanate	(CAS No) 4083-64-1	< 1	Irrit. Cutané 2, H315 Sens. Resp. 1, H334 STOT SE 3, H335
2,2-Dimorpholinodichylether	(CAS No) 6425-39-4	< 1	Non classifié
Acide myristique	(CAS No) 544-63-8	< 1	Non classifié
Acide heptadécanoïque	(CAS No) 506-12-7	< 1	Non classifié
Dilaurate de dibutylétain	(CAS No) 77-58-7	< 1	Non classifié

SECTION 4: Premiers Soins

- Inhalation:** Transporter la victime à l'air frais, obtenir des soins médicaux. Des symptômes asthmatiques peuvent se développer immédiatement ou plusieurs heures plus tard. Consulter un médecin si cela se produit.
- Contact avec la Peau :** Laver à l'eau et au savon.
- Contact Oculaire:** Rincer abondamment avec de l'eau pour 15 minutes au moins. Consulter un médecin ou un ophtalmologiste pour un suivi.
- Ingestion:** Ne pas provoquer de vomissements. Rincer la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin.
- Message au médecin:** **Yeux:** Colorer pour voir tout signe de lésion cornéenne. Si la cornée est brûlée, instiller une préparation antibiotique aux stéroïdes. Les vapeurs en milieu de travail causent parfois des troubles de la vue provoqués par un œdème cornéen épithélial. **Peau:** Ce composé est un allergène cutané connu. Traiter de façon symptomatique comme pour une dermatite de contact ou des brûlures thermiques. En cas de brûlure, traiter comme une brûlure thermique. **Ingestion:** Traiter de façon symptomatique. L'aérosol-doseur a une très faible toxicité orale. Il n'y a aucun antidote spécifique. Il est déconseillé de faire vomir, étant donné la nature irritante de ce composé. **Respiratoire:** Ce composé est un allergène pulmonaire connu. Le traitement est essentiellement symptomatique. Une personne ayant une réaction allergène cutanée ou respiratoire à ce produit devrait être retirée d'une exposition à tout isocyanate.

SECTION 5: Mesures de Lutte Contre le Feu

- Moyen d'Extinction:** Poudre sèche, dioxyde de carbone, mousse, pulvérisation d'eau pour les incendies importants.
- Produits Dangereux Résultant de la Combustion:** Dioxyde et monoxyde de carbone, oxydes d'azote, Traces d'Acide Cyanhydrique, Vapeurs Monomère Isocyanate.
- Protection pour les Pompiers:** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome ainsi que des vêtements complets de protection. Pendant un incendie, des vapeurs de monomères d'isocyanate et autres gaz irritants très toxiques peuvent être produits par la décomposition thermique.
- Dangers d'incendies et d'explosions exceptionnelles:** À des températures supérieures à 204 °C (400 °F), les isocyanates peuvent se polymériser et se décomposer, ce qui pourrait causer une accumulation de pression dans des contenants fermés. Une rupture par explosion est possible. Par conséquent, utiliser de l'eau froide pour refroidir les contenants exposés au feu.

SECTION 6: Procédures en Cas de Déversement

- Précautions Individuelles:** Porter un dispositif de protection complet (Voir la section 8).
- Précautions pour l'Environnement:** Ne pas laisser le produit s'introduire dans des drains, dans le sol ou dans l'eau de surface.
- Procédures de Nettoyage:** Évacuer et aérer la zone où le déversement a eu lieu; endiguer le produit renversé pour éviter qu'il n'entre dans le réseau d'alimentation en eau. Porter un équipement de protection complet. Absorber le produit avec un matériau inerte. Le produit renversé peut être neutralisé avec la solution suivante : 90 % eau, 8 % ammoniacale, 2 % détergent. Ajouter environ 10 volumes de neutralisant par volume d'isocyanate. Ramasser à la pelle et placer dans des contenants de mise au rebut. Ne pas sceller ces contenants; l'évolution du CO₂ peut causer une accumulation de pression et l'éclatement du contenant.

SECTION 7: Manutention et Entreposage

- Entreposage:** Entreposer dans des contenants fermés hermétiquement pour éviter toute contamination par l'humidité. Faire attention d'éviter tout contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les brumes ou vapeurs du produit. Garder loin de toute nourriture et de tout breuvage.
- Température d'Entreposage:** 25 C
- Période de Stockage Maximum:** 6 mois

SECTION 8: Maîtrise de l'Exposition / Protection Individuelle

Directive d'exposition:

Diisocyanate de Diphenylméthane Polymérique (9016-87-9)

ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	0.005 ppm
OSHA	OSHA PEL (Plafond) (mg/m ³)	0.2 mg/m ³
OSHA	OSHA PEL (Plafond) (ppm)	0.02 ppm

Dilaurate de Dibutylétaine (77-58-7)

ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	0.1 mg/m ³
ACGIH	ACGIH STEL (mg/m ³)	0.2 mg/m ³

Mesures d'Ingénierie: L'aspiration localisée doit être utilisée pour garder les niveaux atmosphériques sous la concentration maximale admissible (TWA).

Matériel de Protection Personnelle:

Appareil Respiratoire - Lorsque la TWA est dépassée, un appareil respiratoire autonome ou le masque de protection fourni doit être utilisé.

Protection de la Peau - Gants résistants aux agents chimiques (butylcaoutchouc, néoprène, caoutchouc nitrile).

Protection du Visage et des Yeux - Lunettes de sécurité.

SECTION 9: Caractéristiques Chimiques et Physiques

Aspect:	Liquide
Densité de la Vapeur:	Indéterminé
Odeur:	Légère odeur de moisi. Peut avoir des propriétés d'avertissement inodores
Densité Relative:	Indéterminé
Seuil d'odeur:	Pas disponible
Solubilité(s) :	Insoluble in water
pH:	Pas disponible
Coefficient de partage:	n-octanol/eau; Indéterminé
Point de fusion:	Indéterminé
Point de Congélation:	Indéterminé
Température d'auto-inflammation:	Indéterminé
Point d'éclair:	> 200 °C
Température de Décomposition:	Indéterminé
Taux d'évaporation:	Indéterminé
Viscosité:	80,000-120,000 cP
Inflammation (Solid/Gaz):	Aucune donnée disponible
Densité:	1.6
Limites supérieures/inferieures d'inflammabilité	Indéterminé
Teneur en COV:	0.0 lb/gal
Tension de vapeur:	<0.00001 mm Hg @ 25° C (MDI)
Point d'ébullition:	Aucune donnée disponible

SECTION 10: Stabilité et Réactivité

Stabilité Chimique: Stable

Conditions à Éviter: Chaleur excessive

Matières Incompatibles: Eau, amines, bases puissantes, et alcools.

Polymérisation Dangereuse: Peut se produire par le contact avec l'humidité, d'autres matériaux réagiront avec les isocyanates, ou des températures dépassant 204 °C (400 °F) peuvent causer une polymérisation.

SECTION 11: Propriétés Toxicologiques**Toxicité Aigüe : Non classifié****PTSI, Tosyl isocyanate (4083-64-1)**

LD50 orale rat 2600 mg/kg (Rat)
ATE US (orale) 2600.000 mg/kg poids total

Diisocyanate de Diphenylméthane Polymérique (9016-87-9)

LD50 orale rat > 10000 mg/kg (Rat; Étude de cas)
LD50 cutanée lapin > 5000 mg/kg (Lapin; Étude de cas)

Polyol (25322-69-4)

LD50 orale rat > 300 mg/kg (Rat)
LD50 cutanée lapin > 2000 mg/kg (Lapin)

Carbonate de Calcium (1317-65-3)

LD50 orale rat 6450 mg/kg (Rat; Étude de cas)
ATE US (orale) 6450.000 mg/kg poids total

Dibutyltin Dilaurate (77-58-7)

LD50 orale rat 2071 mg/kg poids total (Rat; Équivalent ou similaire au OECD 401; Valeur expérimentale.)
LD50 cutanée rat > 2000 mg/kg poids total (Rat; Équivalent ou similaire au OECD 402: Toxicité cutanée aiguë)
ATE US (orale) 2071.000 mg/kg poids total

Acide Palmitique (57-10-3)

LD50 orale rat > 10000 mg/kg (Rat)

Acide stéarique (57-11-4)

LD50 orale rat > 5000 mg/kg (Rat)
LD50 cutanée lapin > 5000 mg/kg (lapin)

Acide myristique (544-63-8)

LD50 orale rat > 10000 mg/kg (Rat)
Corrosion/irritation cutanée: Non classifié
Lésions oculaires graves/ irritation: Non classifié
Sensibilité Respiratoire ou cutané : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Mutagénicité des cellules germinales: Non classifié
Cancérogénicité: Non classifié

Diisocyanate de Diphenylméthane Polymérique (9016-87-9)

Groupe IARC 3 – Non classifié
Toxicité pour la reproduction : Non classifié
Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition unique): Non classifié
Risque d'aspiration: Non classifié
Symptômes/lésions après le contact épidermique: Cause une irritation cutanée.
Symptômes/lésions après le contact oculaire: Cause une irritation oculaire

SECTION 12: Données Écologiques**Potentiel de mobilité et de bioaccumulation**

Dégradation: Indéterminé

Toxicité Aquatique: Indéterminé

LC50 – 24 heures (Statique): Supérieure à 500 mg/l pour *Daphnia magna*, *Limaea stagnalis* et le dard-perche pour les aérosols-doseurs polymérique.

SECTION 13: Élimination des Résidus

Élimination: Incinérer ou enterrer le produit en décharge conformément aux réglementations fédérales, provinciales ou locales en vigueur. L'incinération est la méthode recommandée de mise au rebut.

Déchets ou Résidus: Voir ci-dessus.

Emballage Contaminé : Les contenants vides doivent être manipulés avec soin, étant donné les résidus de produits. Décontaminer les contenants avant leur mise au rebut. Écraser les contenants décontaminés vides afin d'empêcher leur réutilisation. NE PAS CHAUFFER NI COUPER UN CONTENANT VIDE AVEC UN CHALUMEAU

ÉLECTRIQUE OU AU GAZ. (Voir la section Mesures contre les incendies et Stabilité et réactivité). Les gaz émis peuvent être très toxiques.

SECTION 14: Renseignements Relatifs au Transport

Terrestre: DOT Nom officiel d'expédition: **Non-règlementé**
Groupe d'Emballage DOT: S/O
Étiquette DOT: S/O
Numéro UN: S/O

Océan: Nom officiel d'expédition: **Non-règlementé**
Nautique – IMO/IMDG Classe: S/O
Numéro UN: N/A
Étiquette: S/O
Groupe d'Emballage: S/O
Polluant Marin: S/O
EMS: S/O

Air: Nom officiel d'expédition: **Non-règlementé**
Aérien – ICAO/IATA Classe: S/O
Numéro UN: S/O
Étiquette: S/O
Sous-catégorie: S/O
Groupe d'Emballage S/O
Instructions d'Emballage pour Passager: S/O
Instructions d'Emballage pour Cargo: S/O

SECTION 15: Données Règlementaires

Statu sur les listes des substances: Les concentrations qui figurent dans ce document sont les concentrations maximales (% poids) a utilisés pour les réglementations.

TSCA: Les ingrédients de ce produit figurent sur l'inventaire.

OSHA: Ce produit est un "Produit chimique dangereux" tel que défini par le standard OSHA Hazard Communication, 29 CFR 1910.1200.

IARC: Non cancérigène

EPA Fédérales: Loi complète sur la réponse, la compensation et la responsabilité environnementales de 1980 (cercla): Exige à aviser le Centre National d'Intervention d'Urgence si le déversement des substances dangereuses est égal ou excède les quantités à déclarer dans le standard 40 CFR 302.4. Les ingrédients présents dans ce produit avec des niveaux qui nécessiteraient de figurer sous ce statut sont les suivants

Nom Chimique	Numéro CAS	% en Poids	RQ
Aucun	Aucun	Aucun	Aucun

Article III du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA): La section 301-304 exige la mise sur pied de plans d'urgence selon les quantités servant à la planification des seuils (QPS) et les déclarations de rejets selon les Quantités à Déclarer (QD) dans le standard 40 CFR 355. Les ingrédients présents dans ce produit avec des niveaux qui nécessiteraient de figurer sous ce statut sont les suivants:

Nom Chimique	Numéro CAS	% en Poids	RQ
Aucun	Aucun	Aucun	Aucun

La section 311-312 exige a examiné les produits, identifié les Définitions de Danger applicables d'EPA et les communiqués

Classifications du danger d'EPA:

Danger	Danger	Risque	Danger lié	Danger de
Aigu	Chronique	D'Incendie	A la pression	Réactivité
Oui	Oui	Non	Non	Non

La Section 313 exige la soumission de rapports de rejet des produits chimiques toxiques dans le standard 40 CFR 372 (de SARA 313). Ces informations doivent figurer dans chaque Fiche de Données de Sécurité qui sont distribuées pour ce matériel. Les ingrédients présents dans ce produit avec des niveaux qui nécessiteraient de figurer sous ce statut sont les suivants:

	Nom Chimique	Numéro CAS	% en Poids
	Diisocyanate de diphénylméthane monomérique	9016-87-9	1 % non réagi
Mise à jour de l'inventaire TSCA	Acide Palmitique (57-10-3) est une substance qui fait l'objet d'un règlement établi par TSCA sous la Section 4.		

Déclaration (40)CFR 7109(C):

Canada DSL: Ce composant se trouve sur la liste ou en est exempt.

Canada SIMDUT 2015: Ce produit est défini comme étant dangereux par le RHP.

Proposition 65 de la Californie: Au meilleur de notre connaissance, ce produit ne contient aucun produit chimique.

SECTION 16: Renseignements Divers

HMIS: H = 2, F = 1, R = 0 (* CHRONIQUE) Protection Personnelle =B.

Les renseignements contenus dans ce document sont donnés de bonne foi, mais aucune autre garantie explicite ou tacite n'existe.

Roberts incite aux utilisateurs de ce produit d'évaluer son adéquation et sa conformité avec les règlements locaux étant donné que

Roberts ne peut pas prévoir l'utilisation finale de ce produit, ni son emplacement final.

Date de révision: 07/10/2017